

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par : Ségolène DUBOIS

Florac, le 01/12/25

Objet : Conseil d'Administration de l'Entente C&C

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à une réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra :

**le mardi 16 décembre 2025 à 10h00**

**Maison de l'intercommunalité**

**3 avenue Sergent Triaire**

**30 120 le Vigan**

*Numéro de téléphone : 04 99 54 27 00*

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 26 juin 2025
2. Orientations budgétaires 2026
3. Demandes de subvention 2026 (PNC, LEADER, DRAC, DREAL, Commune de Florac)
4. Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire / Prévoyance des agents
5. Renouvellement de la convention médecine préventive avec le CDG48
6. Avancement de grade / Adoption des quotas
7. Information sur le RSU 2024
8. Information sur l'année internationale du pastoralisme (AIPP) de 2026
9. Information sur la mission de conseil ICOMOS / Centre du patrimoine mondial du 28 au 30 janvier 2026
10. Questions diverses

Afin de vérifier le quorum, je vous remercie de bien vouloir nous indiquer votre présence par mail ([contact@causses-et-cevennes.fr](mailto:contact@causses-et-cevennes.fr)) ou par téléphone au 04 66 48 15 17.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.



Le Président de l'Entente Interdépartementale  
des Causses et des Cévennes  
Laurent SUAU







Les Causses et les Cévennes,  
paysage culturel  
de l'agro-pastoralisme méditerranéen

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

---

**Délibération n° :** CA\_2025\_20

**Objet :** *Approbation du PV du CA du 26 juin 2025*

---

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

**Assistaient à la réunion :**

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causses et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

**Étaient excusés :**

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

---

Chaque membre a reçu, parmi les rapports relatifs au présent conseil, le procès-verbal de la réunion précédente du Conseil d'Administration qui s'était tenue le 26 juin 2025 à 14h00 dans la salle du conseil de la mairie de la Cavalerie, située place de la mairie, 12 230 la Cavalerie, et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC.

Aucune remarque n'a été formulée par oral ou par écrit sur ce procès verbal.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-14 du Code général des collectivités territoriales

**ARTICLE UNIQUE :**

Adopte le procès verbal de la séance du conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes du 26 juin 2025, figurant en annexe.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées.***

Fait à Florac le 17/12/2025  
Le Président de l'Entente Interdépartementale  
des Causses et des Cévennes



Laurent SUAU

**- Transmise au représentant de l'État le : 18/12/25**

**- Publiée le : 19/12/25**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉUNION DU 26 JUIN 2025 À 14H00

A LA MAIRIE DE LA CAVALERIE (12) ET EN VISIOCONFÉRENCE

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 26 juin 2025 à 14h00 dans la salle du conseil de la mairie de la Cavalerie, située place de la mairie, 12 230 la Cavalerie, et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

#### **Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : M. Christophe LABORIE avec pouvoir de Mme Christine PRESNE et Mme Hélène RIVIERE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA

Pour le Département du Gard : Mme Hélène MEUNIER avec pouvoir de M. Gilles CHASSARY

Pour le Département de l'Hérault : M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de Mme Gaëlle LEVEQUE.

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU avec pouvoir de M. Denis BERTRAND.

#### **Assistaient à la réunion :**

Mme Réjane PINTARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Florac, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARETS, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente, Mme Claire PIQUET et Mme Paula Lorente, stagiaires à l'Entente.

**Étaient excusés :** M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Christine PRESNE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Gaëlle LEVEQUE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Luc FALIP. Mme Marie PASSIEUX, M. Denis BERTRAND, Mme Valérie FABRE.

---

Le Président invite les stagiaires à se présenter :

- Étudiante en master d'ingénieur agronome à l'École Supérieure des Agricultures d'Angers, Claire PIQUET est spécialisée en transition environnementale et durabilité. Entre juillet et septembre, elle travaille auprès de l'équipe de l'Entente sur l'impact de la Politique Agricole Commune (PAC) sur le paysage culturel des Causses et des Cévennes, et plus particulièrement sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et leur influence sur les systèmes agropastoraux du territoire. Elle assure également l'accueil du public au centre d'interprétation de Florac.

- L'Entente a également accueilli aussi pendant 2 mois, en mai et juin, Paula LORENTE, étudiante de l'université de Valence, en Espagne, pour son stage de fin d'étude, s'inscrivant dans le cadre du programme européen Erasmus +. Après avoir étudié la gestion forestière, Paula se spécialise dans les projets de soutien au pastoralisme en milieu rural de montagne.

### **Introduction du Président**

le Président rend compte des visites de la matinée (lavogne basaltique de la Blaquererie, cazelles de Lacamp et de Candet sur le Causse de Campestre, belvédère de Blandas) et remercie les participants au CA.

Pendant le pique nique sous les halles de la Cavalerie qui a précédé le CA, il a pu s'entretenir avec M. Frédéric ROIG, président de l'AVECC, association de préfiguration qui a porté la candidature de Causses et Cévennes au patrimoine mondial et qui est devenue le comité d'orientation du Bien UNESCO. La question de la façon de relancer l'AVECC se pose, car il est important qu'une des instances de l'Entente représente les socio-professionnels. Cela permettrait notamment de mieux « vulgariser » les missions de l'EICC et d'ouvrir un espace de discussion avec le territoire. L'association étant cependant en sommeil depuis 2016, il semble plus réaliste d'internaliser cette instance et que l'Entente en assure l'animation, que de remobiliser l'AVECC sous son format actuel.

Ségolène DUBOIS estime qu'il est important de mobiliser les élus de proximité, au niveau des communes et CC du Bien. Ce sont notamment eux les interlocuteurs en matière d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme (PLU, PLUI SCOT), dans le cadre desquels l'Entente réalise des porter à connaissance. Il manque actuellement une instance de débat avec la population, qui soit force de proposition. Elle attire cependant l'attention sur le fait que l'équipe anime déjà plusieurs instances : conseil d'administration, bureau, conseil scientifique, pôle de compétence des services de l'Etat, cellule de veille... et aura donc besoin de s'appuyer sur des membres moteurs.

Jacques RIGAUD explique qu'il faut pouvoir réexpliquer ce que l'EICC a fait depuis son existence, ce que ça a apporté aux éleveurs et agriculteurs. S'impliquer dans l'EICC repose sur du bénévolat, les gens doivent investir du temps pour expliquer le bien fondé de la structure.

Laurent SUAU propose d'en rediscuter avec M. ROIG, il faudrait identifier des têtes de réseau pour chaque département, en fonction des thématiques et en impliquant les CC. Réunir un CA d'élus est déjà difficile, mais c'est encore plus complexe de rassembler des personnes bénévoles à l'échelle de 4 départements. Il faudrait décliner cette instance selon un format local, en mettant sur la table des sujets d'intérêt (prédatation, développement des énergies renouvelables...), puis faire remonter les propositions au niveau des autres instances de la gouvernance.

Hélène MEUNIER considère qu'il faudrait plutôt s'appuyer sur un comité d'orientation qu'une association. Cela lui semble une très bonne idée d'associer les socio-

professionnels, dont on a besoin aux côtés des élus. L'incarnation locale, citoyenne, est importante. Il faut davantage porter la parole des habitants, qui apportent une meilleure vision du Bien. Elle cite à titre d'exemple l'intervention d'Olivier MAURIN, maire et éleveur à Prévenchères (48) lors de la dernière conférence territoriale au Caylar en avril 2023. On a besoin de cette incarnation, pour un meilleur dialogue avec les territoires.

David MINERVA rend compte des rencontres techniques régulières entre les référents UNESCO des Départements, qui permettent à chacun en fonction des besoins de mobiliser des interlocuteurs au sein des différents réseaux. Le formaliser serait une bonne chose.

Laurent SUAU constate que ce point fait consensus. Un échange sera prochainement organisé avec M. ROIG pour aborder ce nouveau fonctionnement et préciser sa mise en œuvre.

Il indique par ailleurs qu'il a demandé à la directrice de transmettre les bilans hebdomadaires de l'activité de l'Entente à tous les membres du CA.

Michèle MANOA approuve cette pratique qui permet aux élus de se familiariser avec le personnel de l'EICC et leurs missions.

### **1. Approbation du PV de la séance du CA du 12 février 2025**

Le PV de la séance du CA du 12 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Demande de subvention 2025 (DREAL Occitanie)**

Ségolène DUBOIS explique que le CA avait déjà approuvé le principe de demander à la DREAL un soutien financier pour la réalisation des modules d'interprétation du futur haut-lieu de l'agropastoralisme au Pont de Montvert. Depuis, les devis ont été réactualisés et la DREAL a réévalué le montant de son soutien financier, qui s'élève à 22 400 € sur un coût total HT de 28 000 € (Cf. Rapport n°2).

En termes de déploiement du schéma d'interprétation, le projet de haut-lieu à Barre des Cévennes n'est pas abouti. En Aveyron, l'Entente suit le projet de requalification du village de Roquefort et de la Jasse du Cambalou. Enfin, des échanges ont eu lieu avec l'équipe du Géoparc Terres d'Hérault en vue de développer une interprétation commune sur un site de l'Hérault.

La demande de subvention à la DREAL pour un montant de 22 400 € est validée à l'unanimité.

### **3. Adhésion à l'association pour la sauvegarde de l'irrigation gravitaire et des ouvrages associés (ASAIG)**

Morgane COSTES-MARRE présente la candidature en cours au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO présentée par la France pour les savoir-faire liés à l'irrigation gravitaire traditionnelle. Une association a été créée pour porter la candidature et le plan de valorisation et de sauvegarde (Cf. Rapport n°3). Celle-ci propose notamment des ateliers, des webinaires, un appui juridique en ce qui concerne la recherche des droits d'eau... Le coût de l'adhésion est de 60€ par an pour les collectivités.

Hélène MEUNIER demande qui peut adhérer et quelle est l'aire de compétence géographique pour cette association.

Les structures adhérentes sont très diverses, plus de 300 personnes sont mobilisées sur toute la France (universitaires, chercheurs, gestionnaires comme ASA, particuliers...),

mais plus particulièrement dans la moitié sud (Alpes de Haute Provence, Pyrénées Orientales...).

Ségolène DUBOIS précise que l'Entente limite au maximum les adhésions et cotisations, elles sont ciblées sur des organismes ressources pour l'Entente (Association des Biens Français au Patrimoine Mondial, Association Française de Pastoralisme, CPIE des Causses méridionaux et de Lozère).

Michèle MANOA demande si le Parc national des Cévennes est partie prenante dans cette association.

Morgane COSTES-MARRE répond que ce n'est pas le cas, en revanche le COPAGE est membre actif (association agri-environnement en Lozère).

Michèle MANOA indique que ce serait intéressant d'associer le PNC car ils ont une capacité d'intervention sur le petit patrimoine lié à l'eau (trenchants...).

Hélène MEUNIER estime que le patrimoine lié à l'eau est une caractéristique importante du territoire et que l'adhésion à cette association est une bonne idée.

L'adhésion de l'EICC à l'association pour la sauvegarde de l'irrigation gravitaire et des ouvrages associés (ASAIG) est validée à l'unanimité.

#### **4. Adhésion au réseau des acteurs du pastoralisme Massif Central et à la convention inter-partenaire 2025-2026**

Julie HEBRARD présente le Réseau Pasto Massif Central (Cf. Rapport n°4).

Ségolène DUBOIS précise que la charte d'engagement a été signée par la plupart des structures adhérentes lors du Sommet de l'élevage à Cournon en octobre 2024, mais l'Entente n'avait pas d'exécutif à cette période. La convention multi-partenaire définit quant à elle les actions à mettre en œuvre et les contreparties financières allouées à chaque structure membre en 2025 et 2026.

L'adhésion de l'EICC au réseau des acteurs du pastoralisme Massif Central et à la convention inter-partenaire est validée à l'unanimité.

#### **5. Actualités sur l'année internationale du pastoralisme (AIPP) de 2026**

Julie HEBRARD et Dominique LYSZCZARZ présentent le contexte de l'AIPP 2026 et l'action de l'Entente dans ce cadre : participation au GT national, animation d'un GT sur le territoire du Bien UNESCO, co-organisation d'un séminaire scientifique et technique en mars 2026 à Montpellier avec l'UMT Pasto (IDELE-INRAE-Institut Agro de Montpellier), co-organisation d'un festival du pastoralisme à Florac en septembre 2026 avec le Parc national des Cévennes (cf. Rapport n°5).

Dominique LYSZCZARZ rappelle que suite à l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial, la structure gestionnaire avait mandat de donner à voir et de faire rayonner le pastoralisme, sur Causses et Cévennes et à l'échelle internationale. 2 colloques ont ainsi eu lieu en 2012 et 2017, auxquels l'Entente s'est associée. Celui-ci s'inscrit dans la continuité.

Ségolène DUBOIS précise qu'en termes d'incidences financières :

- Pour le séminaire du mois de mars, c'est l'INRAE qui fait l'avance des frais, les recettes seront constituées par les frais d'inscription et des subventions dont les dossiers sont en cours de constitution, auprès de la Région notamment (ligne colloque scientifique international).
- Pour le festival de septembre 2026 à Florac, l'Entente monte un dossier de subvention auprès du programme LEADER porté par le PETR Sud Lozère, elle devra prendre en

charge l'autofinancement de 20 % (16 % sont amenés par le Parc national des Cévennes et 64 % par LEADER), mais le temps de travail, en particulier de Julie, est éligible. David MINERVA regrette que ce séminaire se déroule en période électorale, les élus seront peu disponibles à cette période.

Michèle MANOA espère que certains pourront se mobiliser tout de même, à des fins de sensibilisation.

Julie HEBRARD rappelle qu'il s'agit d'un évènement qui s'adresse en premier lieu à un public scientifique et technique, et qu'il a fallu s'insérer dans un calendrier national.

Le Président rappelle que de nombreux évènements vont mailler le territoire et jaloner l'année.

Morgane COSTES-MARRE présente le projet pédagogique proposé par l'EICC à l'ensemble des établissements scolaires du territoire du Bien UNESCO pour l'année scolaire 2025-2026 : concours de sculpture pour tous les âges et d'écriture/film ayant pour support le manga Causses et Cévennes pour les plus grands. Ce projet a été monté et diffusé courant juin avec l'accord des DASEN des 4 départements, en réponse à la sollicitation d'un enseignant de l'Aveyron à qui l'EN a confié la mission de construire un projet pédagogique pour les 100 ans de Roquefort et l'AIPP 2026.

David MINERVA conseille de solliciter du mécénat auprès de la Société des caves et des producteurs réunis de Roquefort.

Julie HEBRARD rend compte des démarches menées actuellement auprès de divers mécènes, dans la perspective de l'AIPP et plus généralement pour soutenir l'action de l'Entente.

Morgane COSTES-MARRE précise que la Société des Caves a déjà été sollicitée pour soutenir le financement des sorties scolaires organisées dans le cadre des 100 ans de Roquefort et de l'AIPP pour les écoles aveyronnaises.

## **6. Actualités sur le plan de gestion du bien**

Ségolène DUBOIS fait un point d'actualité concernant le projet de plan de gestion 2022-2030 (Cf. Rapport n°6).

Le Président constate qu'il faut s'armer de patience pour que le processus aboutisse.

Hélène MEUNIER trouve cela décevant après autant de travail.

Ségolène DUBOIS indique que l'élaboration du document a été largement partagée sur le territoire et discutée au sein des diverses instances de la gouvernance. La dernière version a été validée par le CA du 1/08/23 (cf. Délibération n°CA\_2023\_13) et le Préfet coordonnateur en octobre 2023. Même non approuvé officiellement, ce document guide de fait l'action de l'Entente au quotidien. Cependant, il est difficile de communiquer dessus auprès des acteurs du territoire (élus de proximité etc.).

Hélène MEUNIER estime que cela rend d'autant plus nécessaire la présence de relais sur le territoire, évoquée précédemment.

## **7. Fonctionnement des instances de l'EICC (Bureau)**

Ségolène DUBOIS rappelle quel était le fonctionnement du Bureau adopté jusqu'à présent. Il avait été décidé lors du CA du 21/03/23 que les membres du bureau pouvaient se réunir sur demande de l'un de ses membres, s'il y avait un positionnement à prendre de façon urgente avant la prochaine séance prévue pour le CA, et en amont des CA pour préparer ces derniers. Le tout de manière assez souple en visioconférence.

Laurent SUAU propose d'adopter un format court de 30-45 minutes en visioconférence, en fin d'après-midi, mais pas forcément en amont des CA afin d'inciter les élus à participer au CA. Il propose de positionner plutôt les bureaux dans l'intervalle entre 2 CA, ce qui permet à la directrice de tenir les élus au courant de la vie de la structure.

Hélène MEUNIER constate qu'il est parfois difficile de se mobiliser, que le mieux peut être l'ennemi du bien en la matière, mais que s'il y a une question d'urgence et d'actualité, il faut être capable de réunir une instance rapidement.

Jacques RIGAUD approuve ce fonctionnement.

## **8. Questions diverses**

Ségolène DUBOIS fait un point d'actualité concernant un point qui avait été abordé lors du CA du 6/09/24 : la demande d'un agent démissionnaire de l'EICC en septembre 2023, et ayant occupé un autre poste jusqu'à nouvelle démission en juin 2024, de pouvoir bénéficier des ARE. L'Entente étant son principal employeur sur les 2 années précédentes, si les critères d'éligibilité sont remplis par l'agent (ce qui reste à vérifier), il revient à l'EICC de lui verser cette allocation, au terme d'une période de carence de 4 mois. Le CA avait validé l'adhésion de l'EICC à une convention avec le CDG48 pour que ce dernier puisse vérifier l'éligibilité et déterminer le cas échéant le montant des ARE (Délibération n°CA\_2024\_08). Le montant de cette prestation a été réévalué en 2025.

L'article 5 de la convention ainsi rédigé :

« *Le coût de la prestation sollicitée par la Collectivité est fixé à :*

- *Calcul initial : 300 euros pour la réalisation de l'étude de l'ouverture des droits de l'agent, le calcul initial d'ouverture des droits de l'agent et les modalités de versement à l'agent.*
- *Un avenant à la présente convention sera réalisé en cas de nouveau calcul suite à modification de la situation de l'agent au tarif de 200 euros pour toute étude concernant la modification du calcul initial suite au changement de situation de l'agent concerné (reprise partielle d'une activité de l'agent ou toute modification de la situation impliquant une nouvelle étude). »*

Devient :

« *Le coût de la prestation sollicitée par la Collectivité est fixé à :*

- *Étude de l'ouverture des droits de l'agent, sans calcul : 200 €*
- *Étude de l'ouverture des droits de l'agent avec un calcul initial d'ouverture des droits de l'agent et les modalités de versement à l'agent : 400 €*
- *Nouveau calcul pour toute étude concernant la modification du calcul initial suite au changement de situation de l'agent concerné (reprise partielle d'une activité de l'agent ou toute modification de la situation impliquant une nouvelle étude) : 150 € »*

Pour l'heure, il revient à l'agent de présenter les justificatifs faisant état de ses démarches de recherche d'emploi, de formation ou de création d'entreprise pendant ces mois de carence.

Les élus considèrent qu'on ne peut que respecter les dispositions prévues par la loi.

Les principaux points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 16h30 et propose aux élus qui le souhaitent de rester participer à un atelier mobilisant une fresque de l'agropastoralisme conçue en interne, pour échanger sur les enjeux du Bien.

Fait à Florac, le

/2025

La secrétaire de séance

Le Président de l'Entente Interdépartementale  
des Causses et des Cévennes

M. Manoa

Michèle MANOA

L. Suau

Laurent SUAU

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 048-200032233-20251216-CA\_2025\_20-DE





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

---

**Délibération n° :** CA\_2025\_21

**Objet :** *Subvention DRAC Occitanie : Film ethnographique sur les sons associés à la transhumance*

---

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

**Assistaient à la réunion :**

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causses et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILLIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

**Étaient excusés :**

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

---

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Dans le prolongement de la réalisation d'un film documentaire de 70 minutes sur un berger transhumant des hautes terres de l'Aigoual et du Mont Lozère par Mme Dana Rappoport, ethnologue au CNRS, l'Entente a financé (avec le soutien de la DRAC Occitanie) en 2025 un premier module complémentaire d'une dizaine de minutes consacré à la **décoration traditionnelle des troupeaux** (tonte traditionnelle, marquage, pompons...), faisant suite à l'inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Compte-tenu du succès de ce premier module, disponible sur notre chaîne YouTube et le site internet [www.causses-et-cevennes.fr](http://www.causses-et-cevennes.fr) à l'onglet ressources/vidéos, il est proposé de renouveler le partenariat avec Mme Rappoport en 2026, pour réaliser un second module qui portera sur le son des drailhaus (cloche de transhumance) et sur l'objet lui-même :

- Aspect matériel : les différents types et leurs noms, valeur émotionnelle de l'objet hérité, mais aussi acheté à d'autres berger
- aspect fonctionnel : comment en parlent-ils ?
- Aspect acoustique : chacune a un son différent
- Aspect sémantique : certaines ont des significations
- Valeur émotionnelle : émotion liée au son de la transhumance, termes d'appréciation utilisés, observer les usages de l'évaluation esthétique des sons. Les pleurs à l'écoute des drailhaus. Les usages à la mort des berger (retrait des cloches).

Pour ce faire, l'Entente envisage de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie pour un montant de **4 800 €** (80 % du montant total HT estimé).

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 9 des statuts,

#### **ARTICLE PREMIER :**

Autorise le Président à solliciter l'appui financier de la DRAC Occitanie à hauteur de 4 800 € pour la réalisation du film ethnographique sur les sons associés à la pratique traditionnelle de la transhumance décrit ci-dessus.

#### **ARTICLE 2 :**

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées.***

Fait à Florac le 17/12/2025

Le Président de l'Entente Interdépartementale

des Causses et des Cévennes

Laurent SUAU



**- Transmise au représentant de l'État le : 18/12/2025**

**- Publiée le : 19/12/2025**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

**Délibération n° :** CA\_2025\_22

**Objet :** Subvention DRAC Occitanie : Programmation culturelle 2026

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

**Assistaient à la réunion :**

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causses et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILLIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

**Étaient excusés :**

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

L'ONU a proclamé l'année 2026 année internationale des parcours et du pastoralisme (AIPP 2026). Dans ce cadre, l'EICC est fortement impliquée pour mener différents projets ayant pour vocation de mettre en avant le métier d'éleveur/berger et les aménités positives associées au pastoralisme. Elle souhaite notamment **renforcer sa programmation culturelle** et l'étendre au-delà de la période estivale en soutenant quelques évènements de qualité jalonnant l'année (à l'occasion des fêtes de la transhumance par exemple). Différents artistes nous ont proposé des créations de qualité. Notamment :

- Pascal Charrier, spectacle « *Petite montagne* », pour une tournée ~~décalée~~ de 5 dates en partenariat avec les scènes nationales du Gard (Cratère d'Alès) et de Lozère (Scènes Croisées).
  - La Chapelle Harmonique, direction artistique Valentin Tournet, Concert « *le Souffle du Berger* » et Débat « *Tisser des solidarités essentielles* ».
- Des financements sont actuellement activement recherchés, notamment auprès de mécènes.

Pour cette programmation culturelle 2026 plus ambitieuse qu'en année « classique », l'Entente souhaite solliciter de la DRAC Occitanie un soutien financier plus conséquent, pour un montant de **10 000 €** (80 % du montant total HT estimé).

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 9 des statuts,

#### **ARTICLE PREMIER :**

Autorise le Président à solliciter l'appui financier de la DRAC Occitanie à hauteur de 10 000 € pour la programmation culturelle 2026.

#### **ARTICLE 2 :**

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées.***

Fait à Florac le 17/12/2025  
 Le Président de l'Entente Interdépartementale  
 des Causses et des Cévennes  
 Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'Etat le : 18/12/2025
- Publiée le : 19/12/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Les Causses et les Cévennes,  
paysage culturel  
de l'agro-pastoralisme méditerranéen

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

**Délibération n° :** **CA\_2025\_23**

**Subvention DREAL Occitanie : Campagne 2026 de l'Observatoire photographique des paysages**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

**Assistaient à la réunion :**

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causses et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILLIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

**Étaient excusés :**

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

L'Entente Interdépartementale est dotée depuis 2014 d'un Observatoire Photographique du Paysage (OPP) qui permet de suivre sur l'ensemble de son territoire 87 points photographiques reconduits tous les trois ans.

C'est un outil précieux qui permet de suivre six thématiques liées à la gestion du Bien : les processus de fermeture /ouverture de l'espace, les pratiques agricoles, les attributs culturels,

les grands paysages emblématiques, le développement de l'urbanisation et le tourisme.

Trois campagnes de prises de vues ont eu lieu en 2017, 2020 et 2023. En 2026 aura lieu la cinquième campagne. A noter que l'EICC a également accueilli pendant 5 mois en 2024 Léna Sykora, stagiaire de Master 2 à l'Université Savoie Mont Blanc, qui a travaillé à la valorisation de ces campagnes successives et à la définition d'une méthodologie d'analyse des évolutions par photo-comparaison (stage également subventionné à 80 % par la DREAL Occitanie).

Les campagnes de reconduction sont assurées avec l'appui technique des CAUE des 4 départements concernés. En fonction des contraintes budgétaires et de la disponibilité du personnel, les CAUE partenaires ne peuvent pas toujours assurer cet engagement sous les mêmes conditions, une aide technique ou financière est parfois nécessaire. La DREAL Occitanie est prête à soutenir financièrement l'Entente pour pallier ces difficultés et nous aider à concrétiser cette action.

Pour la réalisation de la campagne 2026 de l'OPP, l'Entente envisage de demander un soutien financier de **5 600 €** à la DREAL Occitanie (80 % du montant total HT estimé).

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 9 des statuts,

#### **ARTICLE PREMIER :**

Autorise le Président à solliciter l'appui financier de la DREAL Occitanie à hauteur de 5 600 € pour la réalisation de la campagne 2026 de l'OPP.

#### **ARTICLE 2 :**

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées.***

Fait à Florac le 17/12/2025  
 Le Président de l'Entente Interdépartementale  
 des Causses et des Cévennes  
 Laurent SUAU



- **Transmise au représentant de l'État le : 18/12/2025**

- **Publiée le : 19/12/2025**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Les Causses et les Cévennes,  
paysage culturel  
de l'agro-pastoralisme méditerranéen

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

**Délibération n° :** **CA\_2025\_24**

***Subvention DREAL Occitanie : Soutien à la promotion de l'année internationale du pastoralisme de 2026 (AIPP 2026)***

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

**Assistaient à la réunion :**

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causses et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILLIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

**Étaient excusés :**

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

L'ONU a proclamé l'année 2026 année internationale des parcours et du pastoralisme (AIPP 2026). Dans ce cadre, l'EICC est fortement impliquée pour mener différents projets ayant pour vocation de mettre en avant le métier d'éleveur/berger et les aménités positives associées au pastoralisme : offre pédagogique spécifique sur l'année scolaire 2025-2026, séminaire technique et scientifique international à Montpellier au mois de mars en

partenariat avec l'UMT Pasto, festival du pastoralisme au mois de septembre à Florac, programmation culturelle renforcée...

La DREAL Occitanie, représentant le Ministère en charge de la transition écologique, tutelle du Bien Causses et Cévennes, a exprimé son intérêt **pour soutenir l'Entente dans la mise en œuvre de certaines actions en lien avec l'AIPP**. Il pourrait notamment s'agir de l'appui **au recrutement d'une jeune femme en service civique 6 mois**, et de la **conception d'une exposition** sur les paysages du pastoralisme en France en partenariat avec la ville de Florac.

Pour la réalisation de certaines actions de promotion du pastoralisme menées en 2026 dans le cadre de l'année internationale des parcours et du pastoralisme, l'Entente envisage de demander un soutien financier de **3 200 €** à la DREAL Occitanie (80 % du montant total HT estimé).

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 9 des statuts,

#### **ARTICLE PREMIER :**

Autorise le Président à solliciter l'appui financier de la DREAL Occitanie à hauteur de 3 200 € pour la réalisation de certaines actions de promotion du pastoralisme dans le cadre de l'AIPP 2026.

#### **ARTICLE 2 :**

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées.***

Fait à Florac le 17/12/2025  
 Le Président de l'Entente Interdépartementale  
 des Causses et des Cévennes  
 Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 18/12/2025  
 - Publiée le : 19/12/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

**Délibération n° :** CA\_2025\_25

### ***Subvention LEADER et Parc national des Cévennes : Festival du pastoralisme à Florac***

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

#### **Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

#### **Assistaient à la réunion :**

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causses et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILLIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

#### **Étaient excusés :**

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Dans le cadre de l'année 2026, proclamée par l'ONU Année Internationale des Pasteurs et du Pastoralisme (AIPP 2026), l'Entente et le Parc National des Cévennes portent conjointement le projet d'organiser **un festival du pastoralisme** à Florac le WE du 25 au 27 septembre 2026.

Cet événement se veut mobilisateur et fédérateur de toutes les énergies qui travaillent localement sur les questions agro-pastorales, à l'échelle du territoire du Bien Causses et Cévennes. Tout en revêtant un aspect festif (théâtre, concert, contes, marché de producteurs...), il souhaite donner à comprendre et mettre en lumière la réalité du métier

d'éleveur et de berger aujourd'hui, et aborder collectivement les enjeux et menaces qui pèsent sur le pastoralisme, tels que le changement climatique, l'accès au foncier, la prédatation (à travers des expositions, projections, conférences, tables rondes, démonstrations...).

Le coût de ce festival est estimé à 18 750 €. Un dossier de demande de financement a été déposé au mois de novembre auprès du GAL Sud Lozère pour un financement LEADER à hauteur de 64 % (12 000 €). Le PNC a donné son accord pour apporter la contrepartie nationale de 16 %, soit 3 000 €. L'EICC apportera l'autofinancement de 20 % (3 750 €), essentiellement sous forme de valorisation du temps de travail consacré à l'organisation de ce festival. Le plan de financement détaillé est le suivant :

DÉPENSES (TTC)		RECETTES	
Prestations diverses (devis)	15 641,68 €	LEADER (64%)	12 000 €
Communication	358,32 €	PNC (contrepartie nationale 16%)	3 000 €
Temps agent EICC	2 750,00 €	Autofinancement EICC (20%)	3 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 750 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 750 €</b>

Pour l'organisation du Festival du pastoralisme à Florac au mois de septembre 2026, l'Entente souhaite donc :

- Solliciter l'appui financier du **programme LEADER** porté par le GAL Sud Lozère à hauteur de **12 000 €** (64 % des recettes).
- Solliciter l'appui financier du **Parc national des Cévennes** à hauteur de **3 000 €** (16 % des recettes).

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 9 des statuts,

#### **ARTICLE PREMIER :**

Autorise le Président à solliciter l'appui financier du programme LEADER à hauteur de 12 000 € et du Parc national des Cévennes à hauteur de 3 000 € pour l'organisation d'un festival du pastoralisme à Florac en septembre 2026.

#### **ARTICLE 2 :**

Autorise le Président à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées.***

Fait à Florac le 17/12/2025  
 Le Président de l'Entente Interdépartementale  
 des Causses et des Cévennes  
 Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 18/12/2025  
 - Publiée le : 19/12/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

**Délibération n° :** **CA\_2025\_26**

**Subvention Commune de Florac : Exposition photo estivale sur les  
paysages du pastoralisme en France**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

**Assistaient à la réunion :**

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causses et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

**Étaient excusés :**

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Après la transhumance à l'international en 2022, les paysages culturels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2023 et le patrimoine lié à la gestion de l'eau sur Causses et Cévennes en 2025, il est envisagé de renouveler en 2026 le partenariat avec la commune de Florac pour la conception d'une exposition constituée d'une vingtaine de photos grand format (100 x 150 cm) imprimées sur panneaux dibond qui sont exposées dans le centre-ville en période estivale.

En 2026, le thème pressenti est : « **les paysages du pastoralisme français** ». Cette thématique nous paraît pertinente dans le cadre de l'année internationale du pastoralisme. L'Entente mobilisera son réseau de partenaires acteurs du pastoralisme en France pour pouvoir bénéficier à titre gracieux de clichés représentatifs de la diversité des paysages pastoraux en France, des prés-salés de la façade atlantique jusqu'aux estives sommitales et alpages, en passant par les territoires de moyenne montagne et de plaine.

Par ailleurs, une exposition temporaire petit format (6 à 8 panneaux de dimension 40 x 60 cm) sera également conçue pour le centre d'interprétation de la maison du site à Florac, le thème précis restant à déterminer.

Ces expositions sont la propriété de l'Entente et sont ensuite mises gratuitement à disposition des partenaires et à l'occasion de manifestations diverses sur tout le territoire du Bien.

Pour la réalisation d'une exposition photo sur les paysages du pastoralisme en France, l'Entente souhaite donc demander un soutien financier de **2 300 €** à la commune de Florac-Trois-Rivières (50 % du montant total HT estimé).

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 9 des statuts,

#### **ARTICLE PREMIER :**

Autorise le Président à solliciter l'appui financier de la commune de Florac-Trois-Rivières à hauteur de 2 300 € pour la réalisation d'une exposition photo sur les paysages du pastoralisme en France.

#### **ARTICLE 2 :**

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées.***

Fait à Florac le 17/12/2025  
 Le Président de l'Entente Interdépartementale  
 des Causses et des Cévennes  
 Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 18/12/2025  
 - Publiée le : 19/12/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

---

**Délibération n° : CA\_2025\_27**

**Objet :** *Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance des agents*

---

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

**Assistaient à la réunion :**

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causses et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

**Étaient excusés :**

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

---

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Le Président rappelle à l'assemblée que la réforme de la protection sociale complémentaire, introduit une obligation de participation des employeurs publics à la mise en place d'un régime de prévoyance au profit de leurs agents.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement précise les garanties et le niveau minimal de participation des employeurs.

Par ailleurs l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 crée le groupement d'assurance pour la protection sociale complémentaire des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de gestion de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L.827-4.

Suite à la procédure d'appel d'offre qui s'est déroulée du 22 mai au 26 juin 2025 et à la commission d'appel d'offre du 09 juillet 2025, le groupement d'assurance DIOT SIACI MALAKOFF HUMANIS a été retenu pour le marché libre.

Une convention de participation à adhésion facultative des agents a été proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Lozère.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :**

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L 827-7 duquel résulte l'obligation pour les Centres De Gestion (CDG) de mettre en place des conventions de participation portant sur la protection sociale complémentaire des agents pour le compte des collectivités et de leurs établissements publics,

Vu l'ordonnance n°2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord de méthode national du 12 juillet 2022 établi par les partenaires sociaux,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023, portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis préalable du CST du 6 novembre 2025,

1°) D'adhérer à la convention de participation à adhésion facultative relatif au risque prévoyance proposée par le groupement d'assurances DIOT SIACI MALAKOFF HUMANIS et à la convention d'accompagnement à la gestion du CDG48, pour une durée de 6 ans.

2°) De fixer le montant de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026, comme suit : Une participation mensuelle de 15 €.

3°) De ne pas participer à la garantie optionnelle rente éducation.

4°) D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices.

5°) D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la convention.

**Adopté à l'unanimité des voix exprimées.**

Fait à Florac, le 17/12/2025  
 Le Président de l'Entente Interdépartementale  
 des Causses et des Cévennes  
 Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 18/12/2025

- Publiée le : 19/12/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application : <http://www.telerecours.fr>



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

---

**Délibération n° : CA\_2025\_28**

**Objet :** *Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG de la fonction publique territoriale de la Lozère*

---

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

**Assistaient à la réunion :**

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causses et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILLIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

**Étaient excusés :**

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Les collectivités territoriales ont l'obligation, en vertu de l'article L812-3 du code général de la fonction publique, de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion. La convention actuelle entre l'EICC et le CDG48 prend fin au 31/12/2025.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Vu le Décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, pour l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive, précisant notamment les missions exercées par le service de médecine professionnelle et préventive et la contribution financière, modulable par année, en fonction de l'effectif déclaré au Centre de Gestion à chaque début d'exercice (voir Annexe) ;

**Décide** de conventionner avec le Centre de Gestion, de la Fonction Publique Territoriale, pour le suivi médical professionnel et préventif des agents de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, pour une durée de 3 ans (1/01/26 > 31/12/28).

**Prend acte :**

- de la contribution financière, modulable par année, en fonction de l'effectif déclaré au Centre de Gestion à chaque début d'exercice et précisée dans la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive ;
- des missions exercées par le service de médecine professionnelle et préventive, précisées dans ladite convention et par le Décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Donne** toute délégation au Président pour l'exécution de la présente délibération.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées.***

Fait à Florac, le 17/12/2025  
 Le Président de l'Entente Interdépartementale  
 des Causses et des Cévennes  
 Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 18/12/2025
- Publiée le : 19/12/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application : <http://www.telerecours.fr>



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

---

**Délibération n° : CA\_2025\_29**

**Objet :** *Avancement de grade / Adoption des quotas*

---

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

**Assistaient à la réunion :**

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causses et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

**Étaient excusés :**

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

---

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Le Président rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, a la vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Pour l'EICC, seul M. Alain Argilier remplit les critères pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade en 2026. Il s'agit d'un avancement au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉDICE :**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

En application de l'article L522-27 du code général de la fonction publique,

Vu le budget de l'EICC ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité social territorial du 05/12/2025 ;

- de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	---- %
		Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Rédacteur	B	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	---- %
		Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	---- %
Attaché	A	Attaché hors classe	---- %
		Attaché principal	---- %
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	---- %
		Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	---- %
Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	---- %
Technicien	B	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	---- %
		Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	---- %
Ingénieur en chef	A	Ingénieur général	---- %

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté dans cet emploi.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées.***

Fait à Florac, le 17/12/2025  
 Le Président de l'Entente Interdépartementale  
 des Causses et des Cévennes  
 Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 18/12/2025

- Publiée le : 19/12/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 048-200032233-20251216-CA\_2025\_29-DE

